



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 3 JUIN 2021

-:-

L'an deux mille vingt et un, le trois juin, le Conseil municipal de L'Haÿ-les-Roses, légalement convoqué le vingt-sept mai, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent JEANBRUN, Maire de L'Haÿ-les-Roses.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Vincent JEANBRUN, M. Fernand BERSON, Mme Françoise SOURD, M. Clément DECROUY, Mme Karen CHAFFIN, M. Daniel PIGEON-ANGELINI, Mme Anne-Laurence DELAULE, Mme Mélanie NOWAK, M. Pascal LESSELINGUE, M. Daniel AUBERT, Mme Myriam SEDDIKI, M. Bernard DUPIN, Mme Catherine GAVRIL, Mme Patricia FIFI, M. Sébastien PENNAMEN, Mme Marine RENAVAND, M. Fatah BENDALI, M. Pascal PROVENT, Mme Sophie HELIE, Mme Annick TCHIENDA, Mme Sophie HASQUENOPH, , M. Christophe SKAF, Mme Monique CRUSSY, M. Igor BRAS GUERREIRO, Mme Flora LARUELLE, M. Michel LARJAUD, Mme Catherine SEBBAGH, M. Sophian MOUALHI , Mme Milène COITOUX, M. Arnaud WUST, Mme Marine BARDELAY, M. Paul GOHIN, M. Olivier LAFAYE, Mme Nawel HAMLAOUI,

**ETAIENT REPRESENTES :**

M. Patrick ANDROLUS, représenté par M. Clément DECROUY  
M. Dominique SERVANTON représenté par Mme Flora LARUELLE  
Mme Alexandra CHAUVAUX représentée par M. Igor BRAS GUERREIRO  
Mme Valérie LUQUET représentée par M. Sophian MOUALHI  
M. Vinh NGUYEN QUANG représenté par M. Olivier LAFAYE

**SECRETAIRE:** M. Christophe SKAF

Après l'appel nominal, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h48.

## 1 – CONCESSION D'AMENAGEMENT DE LA ZAC « LALLIER-GARE » : DESIGNATION DU CONCESSIONNAIRE

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PROPOSE** le choix du candidat EIFFAGE AMENAGEMENT, Société par actions simplifiées au capital de 75 000 euros, dont le siège social est situé au 11, place de l'Europe – 78 140 Vélizy-Villacoublay, en qualité d'aménageur du site Gare des Trois Communes de la ZAC multisites « Lallier – Gare des 3 Communes ».

**EMET** un avis favorable au projet de traité de concession et ses annexes ci-annexés

**SOLLICITE** l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre pour désigner, EIFFAGE AMENAGEMENT en qualité d'aménageur du site Gare des Trois Communes de la ZAC multisites « Lallier – Gare des Trois Communes ».

Résultat des votes :

**POUR** : 30

**CONTRE** : 5 (M. Moualhi, Mme Coitoux, M. Gohin, M. Wust, Mme.Luquet)

**ABSTENTION** : 3 (M. Lafaye, Mme Hamlaoui, M. Nguyen Quang)

**NPPV** : Mme Bardelay

## 2 – ADHESION A LA COMPETENCE « INFRASTRUCTURES DE RECHARGE » DU SIPPAREC

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**CONSTATE** l'insuffisance de l'initiative privée en matière d'infrastructure de charge sur le territoire de la commune.

**ADHERE** à la compétence « Infrastructures de charge » définie à l'article 3 bis des statuts du SIPPAREC.

**APPROUVE** les conditions administratives, techniques et financières attachées à l'exercice de cette compétence par le SIPPAREC et annexées à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération nécessaires à l'exercice de la compétence transférée et notamment à signer les procès-verbaux de mise à disposition des biens et conventions d'occupation du domaine public.

Résultat des votes :

**POUR** : Unanimité

Ville de L'Haÿ-les-Roses  
Département du Val-de-Marne



### 3 – ACTUALISATION DES TARIFS DE LA TLPE POUR L'ANNEE 2022

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** la grille des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure en application de l'article L.2333-12 du CGCT, telle qu'annexée à la présente délibération.

**DIT** que la grille des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes ou documents se rapportant à l'application desdits tarifs, au recouvrement et à la mise en œuvre de la taxe locale sur la publicité extérieure objet de la présente délibération.

Résultat des votes :

**POUR** : Unanimité

### 4 – CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF PORTANT SUR LA PRESTATION DE SERVICE ORDINAIRE (PSO) POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) EXTRASCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** les conventions d'objectifs et de financement avec la CAF portant sur la prestation de service ordinaire (PSO) pour les accueils de loisirs (ALSH) sans hébergement périscolaires et extrascolaires avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne, 2 voie Félix Eboué – 94033 CRETEIL CEDEX.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à les signer et tout document relatif à ce dossier.

Résultat des votes :

**POUR** : Unanimité

### 5 – CAF : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE A LA PRESTATION DE SERVICE « ACCUEIL ADOLESCENTS »

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** la nouvelle convention d'objectifs et de financement 2021-2024 ci-jointe relative à la prestation de service « accueil adolescents » passée avec la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, ainsi que les termes et les modalités de sa mise en œuvre.

Ville de L'Haÿ-les-Roses

Département du Val-de-Marne

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Résultat des votes :

**POUR** : Unanimité

## 6 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE** que le tableau des effectifs est modifié de la manière suivante :

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	COMMENTAIRES
Rédacteur	18 (-1)	17	Suppression d'un poste de rédacteur suite à un départ en retraite et ouverture d'un poste d'adjoint administratif correspondant au poste ouvert en remplacement après réorganisation du service.
Adjoint administratif	35,07 (+1)	36,07	
Adjoint administratif	36,07 (-1)	35,07	Suppression d'un poste suite au départ en retraite pour invalidité d'un agent.
Adjoint Technique	123,96 (-1)	122,96	Suppression de 2 postes suite à départ en retraite
Adjoint Technique territoriale principal de 2 <sup>ème</sup> classe	64 (-1)	63	
Adjoint Technique	122,96 (-1)	121,96	Suppression d'un poste suite à un départ, après accompagnement à une reconversion professionnelle liée à l'inaptitude au poste de l'agent. Un poste avait été créé au préalable pour le remplacement de l'agent et est toujours occupé à ce jour.
Adjoint technique 13,09 heures hebdomadaires annualisées =	11 postes TNC 0,37 (-2)	10 postes TNC 0,37	Adaptation du temps de travail du poste de restauration pour

Ville de L'Haÿ-les-Roses

Département du Val-de-Marne



Poste en restauration de 16 heures hebdomadaires uniquement en période scolaire			répondre au besoin du service
Adjoint technique 16.36 heures hebdomadaires annualisées = Poste en restauration de 20 heures hebdomadaires uniquement en période scolaire	11 postes TNC 0,47 (+1)	12 postes TNC 0,47	
Adjoint technique 22,27 heures hebdomadaires annualisées = Poste en restauration de 20 heures hebdomadaires en période scolaire et 16h15 pendant les vacances scolaires	10 postes TNC 0,64 (+1)	11 postes TNC de 0,64	
Rédacteur	18 (-1)	17	Transformation du poste suite à mutation d'un agent et mise en adéquation au grade du candidat retenu
Assistant socio-éducatif	0 (+1)	1	
Attaché territorial	28 (-1)	27	Transformation du poste suite à mutation d'un agent et mise en adéquation au grade du candidat retenu
Educateur ter. Aps pl 1ere cl	1 (+1)	2	
Attaché territorial	27 (-1)	26	Suppression d'un poste suite à une réorganisation du service et au départ de 2 agents

**DIT** que la dépense en résultant sera imputée au Budget de la Ville au chapitre 012, articles 64131, 6331, 6332, 6336, 6451 et 6453.

Résultat des votes :

**POUR** : Unanimité

A 22h03, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Publication : 08 JUIN 2021

Pour extrait conforme,

Vincent JEANBRUN



Maire de L'Hay-les-Roses  
Conseiller régional d'Île-de-France